

ARRETE N°2 du 18.02.2020 au 16.04.2020
AN05120200416115

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 23, 23-1 et 41,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises au Centre de Gestion de la Marne par les collectivités et établissements publics du département,

ARRETE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion sis 11, Rue Carnot à CHALONS EN CHAMPAGNE et transmis aux Collectivités et Etablissements Publics.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Marne.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicités des arrêtés ».

Fait à Châlons-en-Champagne, le 16 avril 2020



Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'Esternay
Conseiller régional
Délégué régional du CNFPT

| N° de déclaration | Grade | Intitulé du poste | Motif d'annulation | Temps de travail | Collectivité | Envoyé en préfecture le 16/04/2020 Reçu en préfecture le 16/04/2020 Affiché le 1/03/2020 ID : 051-285109161-20200416-AR_A_BE2_2020-AR |
|-------------------|-----------|---------------------|-----------------------------|------------------|---|--|
| V05120021456001 | Rédacteur | Réfèrent budgétaire | Erreur matérielle (doublon) | 35h00 | CHALONS EN CHAMPAGNE 51000 Chalons en champagne | du précédent arrêté  05120200302149 |